

PV Conseil de faculté
Jeudi 11 décembre 2025 de 14h15 à 17h30
Salle 2227 – Géopolis

A partir du point 7, les discussions se déroulent à huis clos.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 (annexe)

Le PV est accepté.

3. Communications

a. Du Décanat

Communication 1 : Information sur les mesures pour contrer les coupes budgétaires. Rappel que si les coupes sont confirmées, prévision de coupes en plus que celles annoncées par le Canton, notamment celles du FNS. Le Décanat expose 10 principes sur lesquels il y a un accord concernant les mesures à adopter :

- 1) Contribution collective des 4 instituts et Décanat
- 2) Coupes pas linéaires : prise en compte des instituts qui sont sous tensions et des difficultés pour certains corps
- 3) Fonds propres de l'UNIL : ils serviront en priorité aux situations en tensions (instituts et Décanat), par exemple en lien avec la charge de cours et le soutien des mémoires
- 4) Recherche d'une solidarité inter-instituts / inter-facultés, notamment pour les filières en tension
- 5) Décalage du recrutement pour des postes : cela peut être une partie des propositions mais pas l'entier des propositions de réductions budgétaires, car il n'est pas possible de reporter sur les années futures l'entier des coupes actuelles
- 6) Demande aux filières en tensions de trouver et pérenniser des solutions
- 7) Principe d'engagement à 100% pour les postes d'assistant·es diplômé·es. Les premiers·ères assistant·es peuvent être engagée à 80%, notamment pour faciliter la responsabilité de charges de cours ou mandats additionnels
- 8) Principe des promotions gardé pour maintenir la qualité des engagements, mais choix au regard des priorités stratégiques
- 9) Arrêt de certaines missions ou tâches (p.ex., enseignements avec faible effectif)
- 10) Formalisation des engagements pris à l'attention des futurs Décanats/Directions d'instituts

Compte tenu des éléments apportés par la direction de l'IP et le Décanat, la Direction a accepté de rentrer en matière pour la prise en charge des 178'967 CHF de l'IP et va absorber la totalité de cette coupe budgétaire pour 2026.

Mise en place de deux groupes de travail IP :

- GT mémoires, première séance tenue le 18 novembre 2025
- GT régulation en psychologie : Giorgio Zanetti, vice-recteur, a accepté de participer à ce groupe de travail (dès le début de l'année) ayant comme objectif de réfléchir à comment garantir des meilleures conditions de travail, enseignement et apprentissage.

Communication 2 : Mise en place d'un groupe de travail sous la direction de André Mach avec deux objectifs majeurs : 1) Nom de la faculté et 2) Préparation des 125 ans de la faculté (2027). La réflexion relative au nom de la faculté va démarrer en premier. Le Décanat prévoit de présenter une proposition au CFAC puis à la Direction de l'UNIL d'ici l'été 2026. Ce groupe sera élargi dans un 2^{ème} temps pour constituer le comité d'organisation des 125 ans de la faculté.

Communication 3 : Information concernant le ERC Consolidator Grants en SSP

- 2025 : 3 candidatures déposées, 2 à l'IP, 1 à l'ISS. Obtenu par Nicolas Sommet, ISS, pour le projet « The vicious cycle of inequality: How economic inequality perpetuates itself by creating a culture of competitiveness in schools »
- 2026 : 3 candidatures déposées, 2 à l'IEP, 1 à l'ISS

Communication 4 : Madame Éléonore Burnand, actuellement administratrice-adjointe et travaillant depuis 20 au service de la faculté, a été nommée au poste d'administratrice de la faculté SSP avec entrée en fonction en juillet 2026, à la suite du départ à la retraite de Madame Roseline Costaz Singh Virk.

b. Des autres corps

Corps professoral

Communication du corps professoral de l'IP : Le corps professoral de l'IP souligne l'importance des efforts réalisés pour l'IP, mais il met aussi en évidence la crise persistante autour du cahier des charges et de la gestion des mémoires dès 2025. Le pourcentage attribué à la supervision des mémoires augmente, tout comme le nombre de mémoires à encadrer (jusqu'à 9 nouveaux mémoires par an, soit 18 mémoires pour une cohorte de master). La nouvelle grille apporte davantage de clarté quant au poids réel des mémoires (1%). Un certain étonnement est exprimé par rapport aux différences importantes entre institut, soulignant que les inégalités de charge sont manifestes et ont un impact direct sur le CI de l'institut, sur le PAT et sur les étudiant·es. Plusieurs mémoires restent sans solution d'encadrement.

Le Décanat souligne que d'autres instituts comme aussi le département en psychiatrie du CHUV peuvent être sollicités pour solidarité, non seulement pour les charges de cours mais aussi pour les mémoires. Ces principes sont en train de se mettre en place pour trouver des solutions pour un encadrement de qualité. Par rapport à la demande de baisser à 6 nouveaux mémoires, les calculs du Décanat montrent que les ressources actuelles ne permettent déjà pas d'accueillir la totalité des étudiant·es. Cela explique la mise en place des deux groupes de travail, notamment celui sur la régulation des étudiant·es. Des recherches de ressources externes pour l'encadrement des mémoires sont en cours. En février, il sera possible d'accueillir la totalité des étudiant·es (Direction a accordé des charges de cours qui permettent d'assurer tous les mémoires) et plusieurs scénarios sont actuellement étudiés (fourchettes 6-7 ou 6-8 mémoires).

Le corps professoral de l'IP souligne aussi la crise de la formation en psychologie, qui ne concerne pas que UNIL et qui est aussi soulevé par le terrain. Il rappelle que malgré le soutien constant de la Direction et du Décanat et des solutions trouvées, au fil des années, les inégalités structurelles se sont renforcées/creusées péjorant ainsi les conditions d'enseignements. Demande formelle au Décanat et aux suivants de mettre en place une réflexion et un plan pour sortir de cette situation.

Corps intermédiaire : le corps intermédiaire souligne et rappelle le contexte des mouvements de grève et l'importance de la mobilisation. Il souhaite rendre attentif le Décanat sur deux points majeurs :

- La question des évaluations : importance de garantir des dispositifs d'évaluations équitables. Rappel et soutien aux propositions de mesures suggérées par le groupe du travail sur les évaluations, comme ne pas évaluer la matière si le cours a été donné lors d'une journée de grève, adapter les échelles, modifier le format des présentations, donner le sujet en avance, établir des modalités alternatives. Certains profs refusent d'adapter les évaluations.
- L'intégration du CI dans les décisions : absence du CI, notamment du CI inférieur, dans les espaces de discussion. Demande aux instituts et au Décanat de prêter attention au CI (inférieur), communiquer et faire appel à ses membres pour discuter des questions actuelles et futures, notamment en raison du fait que ces postes sont plus facilement gelables et supprimables.

Corps étudiantin : le corps étudiantin amène deux communications :

- Mobilisation étudiante, modalités enseignement et grève : Une partie des étudiant·es soutient la grève et demande des aménagements. Le recours à des capsules vidéo est discuté : cela contournerait l'effet de la grève et crée une surcharge pour les étudiant·es mobilisé·es. Demande d'exclure des examens la matière qui aurait dû être donnée pendant les jours de grève et de clarifier le contenu des évaluations. Importance de communiquer clairement sur ce qui se passe avec les étudiant·es.

Le Décanat souligne la nécessité de clarté, mais note que certains examens exigent la maîtrise de l'ensemble de la matière. Des professeur·es rapportent que certaines étudiant·es sont préoccupé·es du retard d'apprentissage et que les capsules vidéo peuvent répondre à cette inquiétude.

- AESP : apéro de filières, envoi des mails avec les dates et lien d'inscription.

4. Élection complémentaire des Commissions permanentes (annexe)

a. Commission VAE

b. Commission de planification

Vote en bloc pour les deux commissions : 41 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

5. Approbation des Règlements (annexes)

Les adaptations et modifications des règlements sont approuvées.

a. Règlement sur les Commissions permanentes (Règlement sur la Commission de la recherche, ajout de l'art. 4)

Changement : 40-50 projets de thèse au sein de la commission et, selon le nombre de représentant·es de certains instituts, il est difficile d'évaluer certains projets. Proposition de faire appel à des expert·es externes à la commission. Les projets seront discutés en commission dans un deuxième temps.

Il a été soulevé le point relatif à la commission de thèse, qui dans le cas des projets de thèse, pourrait entrer en matière. Le Décanat souligne que la discussion est en cours, les avancées seront présentées en 2026.

Vote : 37 voix pour, 1 contre, 2 abstentions.

b. Règlement sur les Commissions permanentes (uniformisation des formulations et des règles (durée des mandats, quorum, majorités, etc.)

Changement : uniformisation des règlements (mise structure commune ; durée des mandats identiques – 3 ans – pour toutes les commissions ; formulation identique pour les élections et pour les règles de prises de décisions ; règles similaires pour le quorum et pour les délais de convocations ; règles de fonctionnement pour l'élections des présidents de CE ; mise à jour des titres des personnes)

Vote : 39 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

c. Règlement sur l'examen préalable d'aptitudes physiques

Changement : augmentation du nombre de jours sur lesquels l'examen se déroule ; possibilité pour les étudiant·es d'annoncer une renonciation jusqu'au jours qui précède l'examen préalable (vs les 7 jours d'avant) ; au niveau de l'examen, élargissement pour la pratique des jeux, en intégrant les jeux de renvoi (en sus des jeux de balle).

Vote : 36 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

6. Approbation des compositions des commissions

a. Commission MER2 en Politiques publiques du sport et des loisirs (ISSUL) (sous réserve)

Prof. Emmanuel Bayle (présidence) ; membres internes : Prof. Lucie Schoch (ISSUL), Prof. Markus Lang (ISSUL) ; Dr Carlos Gomez Gonzalez (représentant CI) ; membre externe : Prof. Barbara Evrard (Université de Rouen Normandie)

Vote : 39 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

b. Information : Commission professeure titulaire Roberta Antonini Philippe

Prof. Emmanuel Bayle ; membre interne : Prof. Nadine Messerli-Bürgy (IP) ; experte externe : Prof. Emma Guillet (Université Lyon 1)

-

c. Information : Commission nomination professeur titulaire Philippe Gonzalez et Olivier Voirol

Prof. Eléonore Lépinard ; membre interne : Prof. Véronique Mottier (ISS) ; experte externe : Prof. Isabelle Thireau (EHESS)

-

7. Approbation des rapports des commissions (annexes)

a. Poste de MER2 à 50% en psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent, consultation (IP)

Ce poste n'a pas suscité de discussion et le classement proposé par le rapport de la Commission a été approuvé à une très large majorité.

Pour information : 16 candidatures reçues, 12 féminines et 4 masculines. 2 candidatures retenues pour les auditions, 1 féminine et 1 masculine (deux personnes qui ont travaillé à la consultation EA de l'IP).

Approbation du classement de la commission :

- Résultat de vote pour le *primo loco* : Yannick Heim (30 voix), Nadine Stempfel (5 voix) et 6 abstentions.
- Résultat de vote pour le *secundo loco* : Nadine Stempfel (32 voix) et 8 abstentions.

b. Poste de MER1 en enseignement du sport et de l'éducation physique (ISSUL)

Ce poste n'a pas suscité de discussion et le classement proposé par le rapport de la Commission a été approuvé à une très large majorité.

Pour information : 17 candidatures reçues, 6 féminines et 11 masculines. 3 candidatures retenues pour les auditions, les 3 masculines.

Explication quant au manque d'auditions de candidates : à la suite de l'examen de deux dossiers féminins, un dossier était bien mais très la candidate très jeune académiquement ; le deuxième dossier aussi bien scientifiquement mais pas connecté en termes de l'enseignement de l'éducation physiques. Les 3 candidatures masculines correspondaient complètement au profil en termes d'enseignement et recherche.

Approbation du classement de la commission :

- Résultat de vote pour le *primo loco* : Valérian Cece (33 voix), Alexandre Mouton (2 voix), Clément Lléna (1 voix) et 4 abstentions.
- Résultat de vote pour le *secundo loco* : Alexandre Mouton (29 voix), Clément Lléna (6 voix) et 6 abstentions.
- Résultat de vote pour le *tertio loco* : Clément Lléna (33 voix) et 6 abstentions.

c. Poste de PAS en régulation du sport et intégrité (ISSUL)

Ce poste n'a pas suscité de discussion et le classement proposé par le rapport de la Commission a été approuvé à une très large majorité.

Pour information : poste reprofilé, davantage sciences sociales, régulation et/ou de l'intégrité du sport (dopage, violences, corruption, sciences et médecine, inclusion).

18 candidatures reçues (15 éligibles). 2 candidatures féminines retenues pour les auditions, 0 masculines. À la suite du retrait d'une des deux candidatures retenues, décision de considérer une candidature masculine (dossier intéressant malgré l'âge académique). À la suite des auditions, la Commission a pris la décision d'écarter la candidature masculine du classement (4 voix pour et 4 abstentions), et décision à l'unanimité de classement en *primo* et *unico loco* la candidate Madeleine Pape.

Approbation du classement de la commission :

- Résultat de vote pour le *primo et unico loco* : Madeleine Pape (40 voix) et 0 abstentions.

8. Congés scientifiques 2026-2027

Le Décanat rappelle que les congés ont récemment modifié le délai de demande de 8 à 6 ans. Il communique également les mesures mises en place dans le cadre de diminuer les conséquences budgétaires :

- Solidarité entre enseignant·es et future réciprocité afin que des enseignements dans des thématiques partagées puissent être remplacés en interne sans frais
- Suppression plus large d'enseignements optionnels
- Remplacement d'enseignements obligatoires (notamment au niveau master) par des enseignements à choix, permettant que l'enseignement à suppléer ne soit pas dispensée
- Rocades d'enseignements

Examen des congés scientifiques : 14 demandes de congés, 2 annuelles, 5 pour le semestre d'automne et 7 pour le semestre de printemps. Le coût total relatif aux congés demandés est de 0 sur chacun des semestres. Pour information, les congés scientifiques accordés précédemment, pour le printemps 2026 ont un coût de 94'000 (déjà confirmé).

Vote en bloc (préavis positifs du décanat sur les 14 congés scientifiques) : 34 voix pour, 0 contre, 6 abstentions.

9. Propositions individuelles et divers

-